APF Association des Paralysés de France

Bouge les Lignes !

Rapport d'activités 2012– 2013

de l'Association des Paralysés de France en

VENDÉE

VOTRE DON,
C'EST NOTRE FORCE
Soutenez l'Association des Paralysés de France sur www.apf.asso.fr

APF Association des Paralysés de France
Reconnue d'utilité publique

Affiche A3.indd 1 06/09/13 12:01

Sommaire

P. 2 : Présentation de l'APF
P. 3 : La Charte de l'APF
P. 4 : Le Conseil d'Administration de l'APF
P.5 : Le projet associatif APF 2012-2017
P.6 : Le Conseil APF de Région
P.7 : Le Conseil Départemental APF
P.8 : Missions du Conseil Départemental
P. 9 : Les représentations de l'APF Vendée
P. 10 : La Délégation de Vendée
P. 11 : L'organigramme de la Délégation
P. 10 : Plaidoyer pour une société ouverte à tous !
P. 13 à 17 : Défense des droits des personnes
P. 18 à 22 : Accessibilité
P. 22 : Sensibilisation, information et formation
P. 23 - 24 : Ressources
P. 25 - 26 : Vie des Groupes relais
P. 27 : Le bénévolat
P. 28 : Soutien aux projets individuels et collectifs
Communication

APF Vendée - Appt. 80 - Résidence les Terrasses - 40 rue de Wagram – 85000 La Roche sur Yon Tél. : 02.51.37.03.47 – Fax : 02.51.47.97.21
E-mail : dd.85@apf.asso.fr - http://dd85.blogs.apf.asso.fr - www.apf.asso.fr - www.blogs.apf.asso.fr

Qui sommes-nous ?

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture…

Le site de l'Association des Paralysés de France ..... > **www.apf.asso.fr**
Le blog politique de l'Association des Paralysés de France ..... > **www.reflexe-handicap.org**
Le blog de *Faire Face* ..... >**www.faire-face.fr**

APF Ecoute infos

www.moteurline.apf.asso.fr
Le portail d'information sur les situations de handicaps moteurs : aspects médicaux, sciences sociales, éthique et droits des malades

www.sclérose-en-plaques.apf.asso.fr
Le site sur la SEP

www.paratetra.apf.asso.fr
Le site pour les blessés médullaires

Écoute Handicap Moteur 0 800 500 597
accueille les demandes de toutes les personnes concernées par des déficiences motrices, notamment du fait de lésions médullaires.

Écoute SEP 0 800 85 49 76
centré sur les questionnements spécifiques des personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP).

Écoute Parents 0 800 800 766
des parents d'enfant en situation de handicap à l'écoute

Sigles

APEA appartements de préparation et d'entraînement à l'autonomie
CAMSP centre d'action médico-sociale précoce
CDTD centre de distribution de travail à domicile
CRF centre de rééducation fonctionnelle
EA entreprise adaptée
EPSR équipe pluridisciplinaire de suivi et de reclassement
ESAT établissement et service d'aide par le travail
ESVAD équipe spécialisée pour une vie autonome à domicile
FAM foyer d'accueil médicalisé
FDT foyer à double tarification
IEM institut d'éducation motrice
IME institut médico-éducatif
SAAD service d'aide et d'accompagnement à domicile
SAD service d'accompagnement à domicile
SAMSAD service d'accompagnement médico-social à domicile
SAMSAH service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAV service d'auxiliaires de vie
SAVS service d'accompagnement à la vie sociale
SEM section d'éducation motrice
SESSD service d'éducation et de soins spécialisés à domicile
SESVAD service d'équipe spécialisée pour une vie autonome à domicile
SPASAD service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SSIAD service de soins infirmiers à domicile

La Charte de l'APF

Dans la ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF, mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient.

En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.

L'APF affirme :

- son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

L'APF revendique :

- L'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances.
- La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.
- L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie.
- La mise en oeuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'APF développe :

- Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure.
- Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit leur lieu de résidence.
- La solidarité entre les personnes, handicapées et valides.
- L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

L'APF s'engage à assurer :

- La place prépondérante de l'adhérent.
- Le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers.
- Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes. condition essentielle de la vitalité de l'association
- La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.
- La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation. l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.
- La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

L'APF s'oblige :

- A la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public.
- A informer ses donateurs.
- A garantir la transparence de ses comptes.
- A utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

Le Conseil d'administration de l'APF

24 administrateurs élus

Fonctionnement :

8 réunions du Conseil
2 Séminaires de travail
7 commissions et groupes de travail

Objectifs :

Définir les grandes orientations de l'APF
Gérer l'association sur le plan financier

Enjeux

La défense des droits
La liberté de choisir
Des aides sociales adaptées
L'accès à tout pour tous
Changer le regard de la société
Accroître le poids et la représentation des personnes en situation de handicap
L'évolution de la législation

Bureau

- **Président :** Alain Rochon
- **Vice-président :** Jean-Marie Coll
- **Vice-présidente :** Pascale Ribes
- **Vice-présidente :** Kareen Darnaud
- **Trésorier :** Gérard Pic
- **Trésorier-adjoint :** Jean-Manuel Hergas
- **Secrétaire :** Jacques Zeitoun
- **Secrétaire adjoint :** Joseph-Louis Barbosa

Administrateurs

- Pascal Bureau
- Etienne Cayeux
- Sandrine Cironl
- Isabel Da Costa
- Kareen Darnaud
- Serge Dexet
- Martine Gabillet
- Stéphane Irigoyen
- Sylvie Mouchard
- Yvonne Ollier
- Patrick Pellerin
- Alain Peutot
- Jean-Luc Pons
- Laurent Quaranta
- Laure-Carole Royneau
- Jean-Michel Secondy
- Marie Tinnirello-Giuliana
- Président d'honneur : Paul Boulinier
- Présidente d'honneur : Marie-Sophie Desaulle

L'APF en quelques chiffres

1 siège national

97	délégations départementales
126	structures pour enfants et adolescents
252	structures pour adultes
54	structures emploi
150	séjours de vacances organisés par APF Evasion
712	dispositifs réalisés par APF Formation
397 904	donateurs actifs
25 296	adhérents à jour de cotisation
25 000	bénévoles (dont 4 000 bénévoles réguliers)
13 572	salariés

Lors du Congrès de Bordeaux en juin 2011, les adhérents ont adopté le projet associatif « bouger les lignes pour une société inclusive» qui nous engage pour la période 2012-2017.

« …. Avec le projet associatif « Bouger les lignes ! », adopté par ses adhérents lors du Congrès de Bordeaux en 2011, l'Association des Paralysés de France est plus que jamais en ordre de marche pour faire bouger la société : bousculer les représentations, faire évoluer les idées reçues, les cadres établis, en vue de construire une société ouverte à tous, dans laquelle chaque citoyen puisse jouir pleinement de ses droits et mener une vie décente ! »...

Extrait de l'édito de Jean Marie Barbier, projet associatif 2012-2017

Bouger les lignes !

pour une société inclusive

Prenant en compte le contexte socio-économique et l'identité de l'APF, « Bouger les lignes ! » s'organise en deux parties complémentaires : 4 orientations politiques qui concernent tous les acteurs de l'association, 10 objectifs portant sur les domaines et champ d'action respectifs des acteurs.

4 orientations politiques

Orientation N°1 :

Pour une société inclusive

Orientation N°2 :

Pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel

Orientation N°3 :

Pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique

Orientation N°4 :

Pour une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins

10 objectifs stratégiques

Objectif N°1 :

Développer les liens associatifs

Objectif N°2 :

Consolider les forces vives de l'association et les valoriser

Objectif N° 3 :

Développer la participation et l'implication des usagers et de leur famille

Objectif N° 4 :

Imaginer une organisation associative plus transparente, plus réactive et plus participative

Objectif N° 5 :

Renforcer nos modes d'interpellation politique

Objectif N°6 :

Initier ou investir des espaces de réflexion et de recherche

Objectif N°7 :

Renforcer et diversifier l'offre de service de proximité de l'APF

Objectif N°8 :

Donner une identité au modèle économique de l'APF, le développer et l'adapter pour de nouveaux moyens d'action

Objectif N° 9 :

Valoriser l'expertise APF

Objectif N° 10 :

Investir dans une communication plus globale et plus offensive pour rendre l'APF plus visible

Le Conseil APF de Région

Les Missions du Conseil APF de Région

Les actions Prioritaires du Conseil APF de Région

- **le Transport**
- **L'accès aux soins**
- **L'accessibilité des lycées**

Par délégation du Conseil d'Administration, le Conseil APF de Région :

- Met en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF et définit les orientations politiques régionales,
- Organise parmi les adhérents la représentation politique de l'APF dans la région,
  Donne un avis préalable sur les projets à dimension régionale soumis au Conseil d'Administration,
- Valide les groupes "Initiative" de la région,
- Se tient informé de l'action des conseils départementaux, des délégations, des établissements et services des départements qui composent la région,
- Informe de ses travaux les Conseils Départementaux et en lien avec ces derniers, les adhérents de la région.

Le Conseil Départemental 85 a mandaté Janine BRISSEAU

et Thierry CRAIPEAU pour siéger au titre de la Vendée au Conseil APF de Région.

Les élus de l'APF en Pays de la Loire

Le Conseil APF de Région est avant tout l'interlocuteur des acteurs régionaux et travaille principalement sur 3 thématiques : l'accessibilité des lycées, les transports régionaux et l'accès aux soins.
Pour la question de l'accès aux soins qui est une vraie problématique, le public est invité à faire part de témoignages sur les freins rencontrés. Cela permet d'avoir des exemples à opposer à l'agence régionale de santé lorsqu'elle parle de statistiques et de pourcentages pour démontrer que globalement tout va bien.
Il est possible de déposer un témoignage sur le blog
http://blogsante.blogs.apf.asso.fr/
ou de contacter la délégation.

Son Conseil Départemental

Composé de 8 conseillers élus par les adhérents, il définit les actions prioritaires à mettre en place dans le département tout en respectant les orientations du projet associatif mis en oeuvre par le Conseil d'Administration. Il assure également la représentation politique de l'association auprès des pouvoirs publics.

Ses élus

Thierry Craipeau
Représentant Départemental

François Arrivé
Représentant Départemental suppléant

Janine Brisseau
Conseillère Départementale

Christine Duranteau
Conseillère Départementale

Emmanuelle Guidou
Conseillère Départementale

Daniel Sellier
Conseiller Départemental

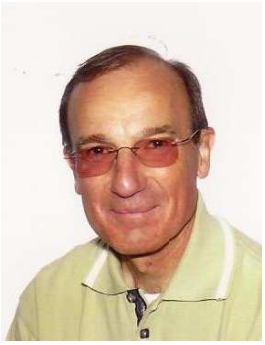

Daniel Potier
Conseiller Départemental

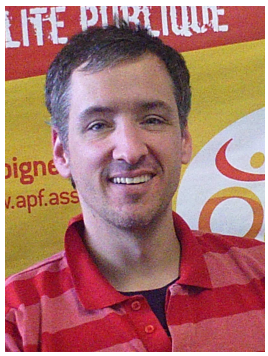

Frédéric Yvon
Conseiller Départemental

Les Missions du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est l'instance politique et démocratique de la délégation. Il a pour mission de représenter les personnes en situation de handicap moteur.

Par délégation du Conseil d'Administration, les membres du Conseil Départemental :

- Mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF,
- Définissent les orientations politiques départementales de l'APF dans le cadre des orientations nationales,
- Organisent parmi les membres du Conseil Départemental et les adhérents à jour de cotisation la représentation politique de l'APF dans le département ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques,
- Participent à l'organisation de la représentation au niveau départemental de l'association dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) des structures gérées par l'APF dans le département en lien avec l'administrateur référent (pas de structure actuellement en Vendée).
- Participent à la définition des actions ressources de la Délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées,
- Donnent un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration,
- Préparent et arrêtent l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale,
- Sont à l'écoute des adhérents, valident les groupes "Initiative" du département,
- Se tiennent informés des activités et des animations des groupes relais,
- Rendent compte de leur mandat aux adhérents notamment au cours de l'assemblée départementale.

Les actions Prioritaires du Conseil Départemental

Dans son plan d'actions départemental 2009—2012, le Conseil Départemental a défini comme actions prioritaires la défense des droits individuels des personnes, la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'accessibilité aux transports publics et aux Etablissements recevant du public, ce qui a été déterminant pour les actions de l'APF conduites dans le Département.

Bouge les Lignes !

Organisation du Conseil

De septembre 2012 à juin 2013, le Conseil Départemental s'est réuni 15 fois en réunions plénières et 9 fois en Conseils restreints. Ce qui représente près de 300 heures de travail.

Ses membres ont assuré la majeure partie des représentations de l'APF dans les différentes instances, commissions et conseils d'administrations d'associations du département, aidés par des adhérents mandatés et tout aussi engagés.

Les représentations

L'APF Vendée siège :

au sein des instances officielles sur les politiques départementales et locales du handicap

- Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH),
- COMmission EXécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (Comex),
- Commission des Droits et de l'autonomie (CDA),
- Commissions Intercommunales d'Accessibilité (CIA) Pays des Olonnes, Noirmoutier, Pays de Fontenay le Comte, Pays Vendée Sèvre Autize, Mortagne sur Sèvre, des Isles du Marais, Terres de Montaigu, Pays né de la Mer, Saint Fulgent, Sainte Hemine, Océan Marais et Monts, Pays de Chantonnay,
- Commissions Communales d'accessibilité (CCA) **:** Mouilleron le Captif, Saint Hilaire de Riez, du Château d'Olonne, La Roche sur Yon, Challans, Le Poiré sur Vie, Luçon, Talmont Saint Hilaire**,** Fontenay le Comte

à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

aux Conseils d'administration

du CAMSP (dépistage précoce)

d'ALMA 85 (Maltraitance)

de la Maison de quartier du Val d'Ornay à la Roche-sur-Yon

à la Conférence de territoire de l'Agence Régionale de Santé

Bouge les Lignes !

Reflexe-Handicap.org APF

Ces représentations sont assurées par des Conseillers Départementaux et des adhérents engagés pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

La Délégation Départementale

Située à La Roche sur Yon, elle est le lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives

A l'échelle du département, la délégation a pour missions :

- L'accueil et le soutien actif des personnes en situation de handicap moteur,
- La défense des droits des personnes en situation de handicap moteur et de leurs familles,
- La lutte contre les discriminations,
- La lutte contre l'isolement et le renforcement des liens entre tous les acteurs de l'association,
- Le relais des attentes :
  - en organisant la communication, la représentation, la négociation, la revendication,
  - en suscitant la création de nouveaux services,
  - en favorisant l'implication des adhérents dans les instances décisionnelles.
- Le développement d'actions facilitant les projets de groupes,
- La participation aux débats de société,
- Le développement du réseau APF pour renforcer son action.

Pour mener à bien ces missions, la délégation s'appuie notamment sur :

☞ Le Conseil Départemental, le réseau d'acteurs de l'APF composé d'adhérents, de bénévoles et de salariés, la direction générale de l'APF et l'ensemble de ses services,

☞ Des moyens financiers issus de la générosité du public ainsi que sur des actions ressources initiées dans le département,

☞ Une solidarité entre toutes les délégations départementales,

☞ Des partenariats avec les acteurs du milieu associatif et/ou économique.

En 2012 2013, 1300 personnes ont été accueillies en délégation et 3 400 accueils téléphoniques ont été réalisés.

Les Acteurs de la Délégation

- 305 adhérents en moyenne sur l'année 2012-2013
- 3200 donateurs (ayant fait au moins un don au cours de l'année),
- 160 bénévoles dont 40 réguliers,
- 117 accompagnements juridiques,
- 6 salariés (4,77 équivalent temps plein),
- 2 stagiaires accueillies en délégation (assistante sociale et BTS tourisme)

Organigramme départemental

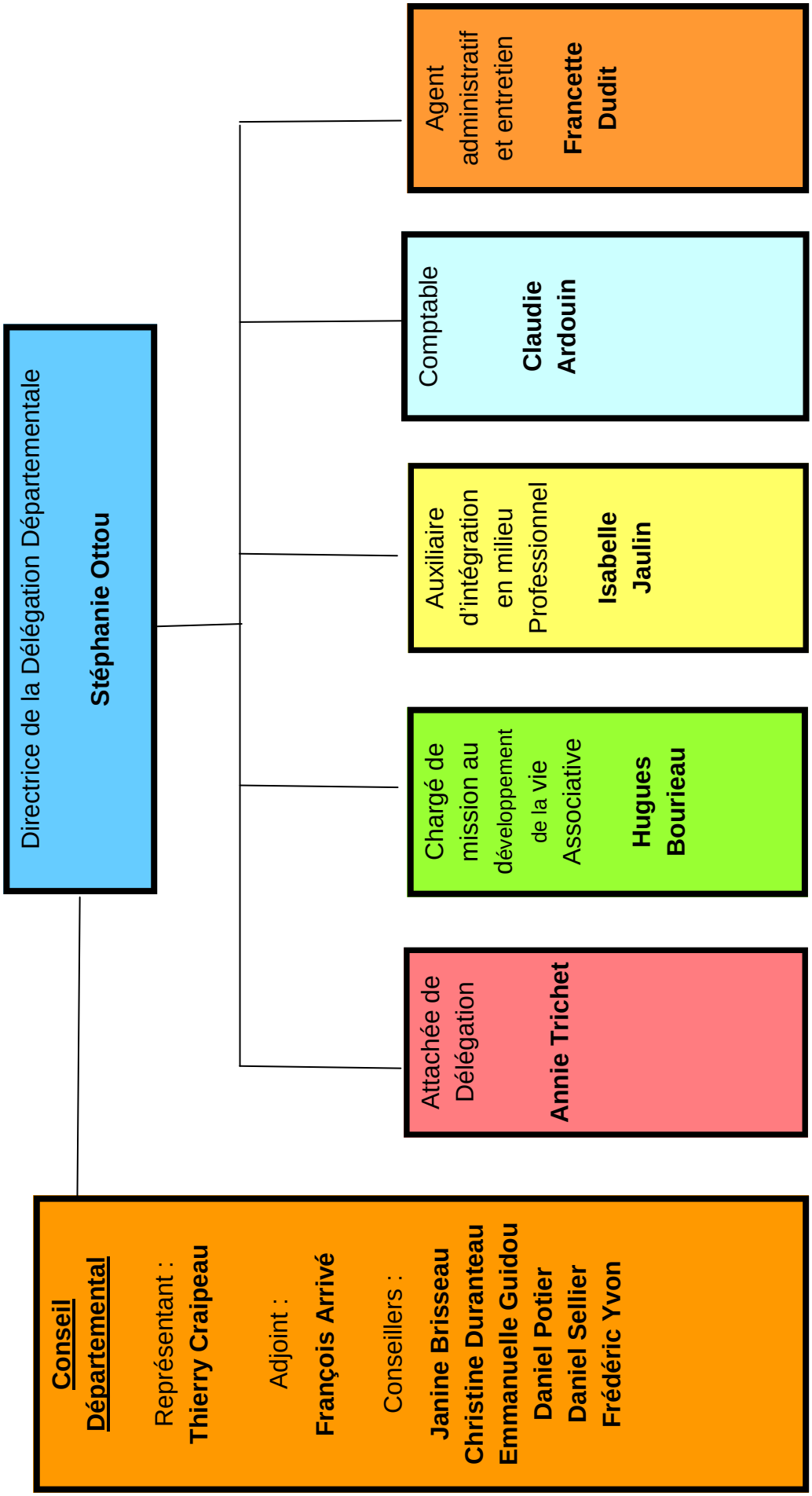

Construire une société ouverte à tous

- C'est construire une société qui rend effectifs les droits de l'homme ;
- C'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous ;
- C'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- C'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- C'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;
- C'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- C'est construire une société en collaboration avec tous.

2012 — 2013

Des faits marquants....

Défense des droits

L'un des axes forts de notre Plan d'Actions Départementales est la défense des droits, notamment sur les thèmes de la compensation individuelle, du logement et de la scolarisation.

Cellule de veille MDPH

En ce qui concerne la compensation individuelle du handicap, nous avons mis en place une cellule de veille MDPH. Y participent 3 conseillers départementaux et un adhérent qui est le représentant de l'APF au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Cette cellule est en veille sur le fonctionnement et l'actualité de la MDPH et propose des actions au Conseil Départemental.

Fonds Départemental de Compensation

Nous avons par exemple proposé à la Commission Exécutive qui pilote le fonctionnement de la MDPH de faire évoluer le fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation. Nos 2 principales demandes portaient sur le financement des fauteuils roulants et sur l'annulation du reste à charge qui est systématiquement appliqué. Mais nous avons soumis plusieurs autres propositions allant dans le sens de la compensation intégrale du handicap.

Nous avons pour cela rédigé une contribution écrite assez complète.

Pour ce qui est du reste à charge, il est au minimum de 10% des ressources annuelles de la personne. Par exemple, pour une personne seule qui touche l'Allocation Adulte Handicapée, c'est-à-dire 790 € / mois, le fonds pourra éventuellement apporter une aide financière, mais la personne aura de toute façon un minimum de 950 € à payer, c'est-à-dire plus d'un mois de ses ressources !

Nous avons demandé l'annulation de ce reste à charge, conformément à l'esprit de la loi qui parle de compensation intégrale du handicap, c'est-à-dire sans surcoût pour la personne.

Nous avons également demandé que les fauteuils roulants soient intégralement remboursés par le fond de compensation. Il n'est pas normal que l'on soit obligé, pour certains d'entre nous, de financer notre fauteuil roulant manuel !

Plaidoyer pour une MDPH qui remplisse ses missions

Un autre travail réalisé par la cellule de veille a été de rédiger un second plaidoyer sur la MDPH de Vendée.

L'objectif est de faire progresser les pratiques de la MDPH dans le sens du respect de la loi et des intérêts des personnes en situation de handicap. Ce plaidoyer identifie non seulement les dysfonctionnements au regard de la loi, mais il propose surtout des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer le service rendu aux usagers.

La grande force de ce second plaidoyer est qu'il a été co-signé avec 3 associations avec lesquelles nous avons travaillé en partenariat : la FNATH, l'UNAFAM et Autistes sans frontières 85

Nous l'avons remis aux élus du Conseil Général et aux dirigeants de la MDPH dans le cadre de l'audit de la MDPH.

Défense des droits

Réunions d'informations de proximité

Pour informer au plus près chaque adhérent et chaque personne sur ses droits, nous avons organisé cette année des réunions d'information de proximité à Challans, à Fontenay le Comte et à La Roche sur Yon. Les questions qui revenaient systématiquement étaient liées à la MDPH.
Cela permettait de donner une information généraliste et de continuer ensuite individuellement en accompagnant les personnes qui en faisaient la demande.

Rencontres avec les parlementaires et le Préfet

En plus des accompagnements personnalisés et des réunions d'information, nous avons mobilisé notre énergie pour sensibiliser les parlementaires vendéens à la nécessaire participation des associations au fonctionnement de la MDPH.
En effet, un projet de loi pour modifier les MDPH et en faire de simples services des Conseils Généraux visait à exclure les associations et les partenaires institutionnels du fonctionnement des MDPH.
Nous avons sollicité les 8 parlementaires Vendéens, députés et sénateurs, ainsi que le Préfet de Vendée, pour les informer de cette situation et leur faire connaître les positions de l'APF. Tous nous ont reçu et ont compris nos inquiétudes. Ils se sont engagés à défendre la nécessaire place des associations au sein des MDPH. Finalement, le projet de loi a été retiré, mais ces rencontres n'ont pas été inutiles car nous avons pu aussi présenter notre association et le travail que nous réalisons au quotidien. Nous avons toujours reçu un accueil très sympathique des parlementaires.

Alain Leboeuf
Député

Sylviane Bulteau
Députée

Véronique Besse
Députée

Yannick Moreau
Député

Hugues Fourage
Député

Philippe Darniche
Sénateur

Philippe Merceron
Sénateur

Bernard Schmeltz
Préfet

Défense des droits

Inter associatif

Créer de l'inter-associatif était l'un des objectifs de notre Plan d'Actions Départementales. Sur cette vaste question de la défense des droits, nous avons travaillé avec d'autres associations. L'APF n'est plus seule à porter des revendications légitimes et nécessaires qui vont dans le sens des droits humains et de la dignité. Ensemble nous avons plus de poids.

Travail inter associatif Sur le thème de la MDPH

Travail inter associatif sur le thème de la Scolarisation

Scolarisation

Un autre thème qui nous mobilise : la scolarisation. A chaque rentrée scolaire des dizaines de familles font appel à nous pour trouver des solutions pour leurs enfants qui ne sont pas scolarisés comme il faudrait.

Nous mettons alors en œuvre des actions pour aider individuellement ces familles : alerte au directeur académique, à l'Agence régionale de Santé, à la MDPH, à la cellule Aide Handicap Ecole, aux associations de parents d'élèves du public et du privé, au Préfet, au défenseur des droits, aux médiateurs de l'éducation nationale…

Nous aidons aussi les familles à lancer des recours.

Mais ce que nous voulons en priorité, c'est améliorer le système dans sa globalité parce que la situation en Vendée est vraiment catastrophique : il y a au minimum 600 enfants qui ne sont pas scolarisés comme il faudrait à ce jour !

Les problèmes sont multiples, tant du côté éducation nationale que du secteur médico-social.

Nous avons réussi à fédérer 6 associations pour ensemble, porter cette revendication.

Défense des droits

Logement

Rencontre avec Pierre Bethomé, Conseiller Général et Président de Vendée Habitat le 8 avril 2013

En Vendée il n'y a pas assez de logements adaptés et ils ne sont pas recensés. Nous demandons que chaque commission communale et intercommunale réalise un vrai recensement des logements réellement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons proposé qu'un dispositif départemental permette de mettre en relation l'offre et la demande, notamment pour les logements privés.

Pour le secteur public, nous avons demandé qu'un recensement fiable soit refait, parce qu'aujourd'hui les sociétés HLM disent avoir des logements adaptés qui dans les faits ne le sont pas toujours.

Pour y parvenir, nous avons proposé nos contributions au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH). C'est l'instance départementale présidée par la Préfet et le Conseil Général pour définir et impulser la politique handicap sur le département.

Nous incitons également les commissions communales et intercommunales à travailler la question du logement adapté et à mettre en œuvre un recensement.

Nous avons aussi rencontré Pierre Berthomé qui est le conseiller Général en charge de cette question du logement et Président de Vendée Habitat.

Aide humaine de nuit

Nous nous sommes également mobilisés sur la question de l'aide humaine de nuit. Nous avons collaboré avec l'association « Les visiteurs du Soir » qui propose l'aide humaine de nuit sur le Pays Yonnais.

C'est la seule association qui propose de manière régulière ce service en Vendée, même si l'ADMR commence à répondre à ce type de demandes. Malheureusement, le service n'est pas *autorisé,* c'est-à-dire que le coût des interventions n'est pas intégralement pris en charge dans le cadre de la prestation de compensation servie par le conseil général. Les usagers doivent supporter un reste à charge important de 14€/heure.

Nous avons donc prévu avec le Président des Visiteurs du Soir de collaborer afin d'aller négocier ensemble auprès du Conseil Général l'autorisation du service et donc la prise en charge intégrale du coût de la prestation, sans reste à charge pour les usagers.

Défense des droits

Accompagnements juridiques individualisés

Pour contribuer à un réel changement au sein de la MDPH, nous avons décidé de renforcer notre offre d'accompagnement juridique. Nous sommes convaincus que plus les usagers connaîtront leurs droits et en exigeront le respect, plus la MDPH sera contrainte d'appliquer la loi.

C'est pourquoi nous informons et accompagnons chaque personne qui fait appel à notre délégation, quel que soit son handicap. Lorsqu'une orientation vers un partenaire est possible nous le faisons, et parfois nous collaborons avec d'autres associations pour répondre au mieux aux attentes des personnes qui font appel à nous.

Mais dans l'immense majorité des cas, nous mettons en place les réponses, tout simplement parce que les personnes n'ont aucun autre moyen d'être accompagnées.

Parfois ces accompagnements vont jusqu'aux procédures contentieuses devant les tribunaux. En tant qu'association agréée, nous accompagnons parfois les personnes en audience et intervenons pour faire valoir leurs droits. Les accompagnements juridiques ont trait à la MDPH mais aussi la CPAM, la CAF...

Il y a quelques victoires remarquables, comme pour cet étudiant auquel la MDPH refusait l'octroi de l'Allocation Adulte Handicapé. Le tribunal a donné raison à ce jeune homme dans le strict respect de la loi, et il peut maintenant bénéficier de l'AAH.

Une maman qui était obligée d'aller sur Nantes pour faire suivre son enfant faute de praticien spécialisé en Vendée avait reçu un refus de la CPAM pour la prise en charge des transports. Le tribunal des affaires de sécurité sociale a été saisi, et a condamné la sécurité sociale à prendre en charge tous les frais de transport.

La Roche-sur-Yon La MDPH face à ses responsabilités dans l'affaire Jean-Marc Muller

La maison des handicapés condamnée

La famille de Jean-Marc Muller et les représentants de l'APF sont satisfaits de la décision du tribunal

« La malhonnêteté du directeur »

Le conseil général conteste

Rappel de l'histoire

Le fait marquant de cette année est la condamnation de la MDPH de Vendée pour faute, dans le cas de Jean-Marc, un de nos adhérents malheureusement décédé aujourd'hui. C'est la première fois en France qu'une MDPH est condamnée pour faute parce qu'elle n'a pas respecté les droits de la personne et les procédures prévues par la loi.

Nous accompagnons également les personnes qui veulent faire reconnaître leur préjudice après un accident de la route ou une erreur médicale. Monsieur B. a ainsi été indemnisé à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Tout ce travail est possible grâce à une collaboration très efficace avec le service juridique national de notre association.

Chaque année, plus d'une centaine de personnes fait appel à nous dans ce cadre, avec parfois 2 voire 3 demandes différentes : c'est une activité très importante de notre délégation. Cela nous permet également de déterminer les actions collectives à mettre en œuvre.

Accessibilité

L'accessibilité, c'est l'autre gros morceau de notre action !

Cellule de veille Accessibilité

Nous avons mis en place une cellule de veille. L'objectif est de créer du lien entre le Conseil Départemental et les adhérents qui siègent dans les commissions communales ou inter communales d'accessibilité.
Nous avons réalisé une enquête auprès de de nos adhérents et bénévoles engagés sur le terrain pour envisager les pistes de travail à développer.
Nous prévoyons d'organiser une rencontre annuelle de tous les militants de l'accessibilité pour échanger sur les pratiques des commissions et aider chacun au mieux dans sa mission.
Le travail est immense sur ce thème de l'accessibilité.

Commissions Communales d'Accessibilité (CCA) : St-Hilaire-de-Riez donne l'exemple

Pour illustrer le travail de co-construction que permet la concertation en Commission Communale d'Accessibilité, reprenons l'expérience de celle de Saint Hilaire de Riez.
Lors du bilan annuel de cette commission, notre représentant APF a appris que les attestations de conformité obligatoires pour les constructions neuves étaient réceptionnées par les services de la ville.
Seulement, quand ces attestations faisaient état de non-conformité, personne ne donnait suite.
Nous avons donc adressé un courrier au Maire en lui demandant d'intervenir pour faire respecter les normes d'accessibilité. Il a suivi nos propositions et, maintenant, dès qu'une attestation n'est pas conforme aux règles, une mise en demeure est adressée au contrevenant, pour qu'il mette son bâtiment en conformité. En cas de non réponse, et après une relance, le Maire saisit le Procureur de la République pour qu'il mette en oeuvre les procédures pénales adéquates.
Au premier semestre 2013, 30 mises en demeure ont été envoyées. 20 destinataires ont produit l'attestation constatant la conformité des travaux effectués. 5 ont sollicité un délai, le temps de se mettre en conformité. Seuls 5 destinataires ont choisi d'ignorer la mise en demeure du Maire s'exposant ainsi à d'éventuelles poursuites par le Procureur de la République.
Voilà un Maire engagé et efficace qui, nous l'espérons, sera suivi dans sa détermination par tous les autres maires de Vendée !

L'essentiel est de pouvoir travailler tous ensemble ! Lorsqu'un adhérent repère une difficulté au sein de la commission, il peut solliciter le Conseil Départemental ou la Délégation.
Nous pouvons ainsi définir ensemble les moyens et/ou les actions à mettre en place pour faire avance la cause !

Accessibilité

Nous retrouvons également ce lien entre les groupes relais et le Conseil Départemental.

Rencontre avec le Maire de Luçon : M. Pierre-Guy Périer

Ce fut le cas pour le groupe relais du sud Vendée qui a constaté que la Commission Communale d'Accessibilité de Luçon ne se réunissait jamais, alors même qu'un rapport annuel d'activité était produit !

Nous avons alors rencontré le maire pour faire le point et cette rencontre a été très positive puisqu'en conclusion, le maire a dit qu'il avait une autre image de l'accessibilité, une image plus positive, comme étant utile à tout le monde et pas uniquement aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons pu lui expliquer l'intérêt de la Commission Communale d'Accessibilité, dans une démarche de concertation avec les associations, les commerçants, les bailleurs. Il a ainsi souhaité développer un partenariat avec l'APF pour sensibiliser les Luçonnais. Bien que tout ne soit pas réglé, c'est un bon début !

Information des commerçants : partenariat DDTM-CCI-CAUE-Communes

A travers les commissions communales d'accessibilité, nous avons participé à l'animation de réunions d'information destinées aux commerçants. Nous le vivons tous au quotidien : l'accessibilité des commerces de proximité est un vrai problème !

Ainsi, 2 rencontres ont eu lieu sur le secteur des Olonnes et, suite à une rencontre avec le Député Maire de Fontenay le Comte, nous avons participé à l'animation d'une réunion d'information auprès des commerçants de Fontenay.

C'est un très bon moyen d'illustrer la nécessaire mise en accessibilité en rappelant que derrière les normes et la loi, il y a des hommes et des femmes ! Que nous demandons simplement de pouvoir vivre comme tout le monde. Notre message se situe principalement sur la notion de qualité d'usage.

CAUE = Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CCI = Chambre de Commerce et de l'Industrie

Handibat

Nous sommes aussi partenaires du Label Handibat qui permet de repérer les artisans qui s'engagent dans une démarche d'accessibilité universelle.

Accessibilité

Baromètre Accessibilité

Comme chaque année nous avons organisé une action à l'occasion de la sortie du Baromètre National de l'Accessibilité. Cette année, un petit film de témoignages intitulé ***« Liberté, égalité, accessibilité »*** a été réalisé par un groupe d'adhérents.

Il a été présenté au Maire de La Roche sur Yon en avant première quelques jours avant la sortie du Baromètre. Anne Valin, adjointe à la Santé et au Handicap, était présente à la conférence de presse de présentation des résultats du Baromètre.

Cette année, malgré des résultats encore assez médiocres (12/20 et 62ème place sur 96), les relations se sont améliorées avec la ville qui comprend mieux notre démarche.

Les documents d'évaluation ont été remplis avec l'adjointe à la santé et au handicap et les services techniques de la Ville.

Piscine Intercommunale de St Florent des Bois

Fidèles aux orientations de notre plan d'actions départementales, voté par nos adhérents en 2009, et malgré les inimitiés que cela nous vaut, nous avons décidé d'être intransigeants sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et, notamment, lorsque cela concerne le neuf.

Nous ne pouvons pas accepter que des équipements construits aujourd'hui ne soient pas parfaitement accessibles et au minimum conformes aux textes.

Ainsi, pour la piscine de St Florent des Bois, nous sommes intervenus auprès des autorités, dès que nous avons eu connaissance des irrégularités. Après des échanges de courriers et une rencontre sur site, la Roche sur Yon Agglomération a choisi de laisser le bâtiment en l'état avec une rampe d'accès au bassin de 9% au lieu de 5%.

Pour marquer notre indignation, nous avons décidé de boycotter l'inauguration qui a lieu en septembre 2013 et l'avons fait savoir par voie de presse. Nous sommes assez satisfaits car la presse a largement communiqué sur ce boycott !

Notre but était de montrer notre détermination pour que les projets à venir soient mieux réfléchis et que les mêmes erreurs ne se reproduisent pas.

Photo La Roche Agglomération

Photo Journal du Pays Yonnais

Accessibilité

« Marches à l'entrée. Dites clairement que vous ne voulez pas de nous ! »

Dans la même dynamique de faire bouger les choses, nous avons organisé une action « coup de poing » dans le centre ville de La Roche-sur-Yon entièrement rénové en 2013.

Nous estimons que les grands chantiers de rénovation du Centre Ville doivent être l'occasion de réfléchir à la mise en accessibilité de l'entrée des commerces.

Malgré nos propositions et nos démarches le résultat est accablant : les quartiers sont rénovés sans aucune amélioration de l'accessibilité !

Nous avons décidé d'aller coller des affiches sur les commerces inaccessibles pour sensibiliser l'ensemble des acteurs. En une semaine, à peine, l'association des commerçants a souhaité nous rencontrer et s'est engagée à collaborer pour informer et sensibiliser les commerçants.

Trois commerçants nous ont annoncé qu'ils allaient engager les travaux !

Là encore, nous constatons qu'une action incisive est plus efficace que plusieurs années de sensibilisation, d'alertes et de demandes !

Transports inter-urbains : schéma directeur Réseau Cap Vendée

Toujours sur le thème de l'accessibilité, nous sommes mobilisés sur la question du transport. Nous étions présents à une réunion avec le Conseil Général qui a permis de faire le point sur l'existant et les projets 2013.

Nous avons également réalisé une visite sur site afin de tester le matériel et avons proposé d'intervenir auprès des chauffeurs pour les sensibiliser à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Accessibilité

Un autre dossier transport nous mobilise : celui de La Roche sur Yon Agglomération

Transports urbains Réseau Impulsyon à La Roche sur Yon et service Handiyon

Nous avons travaillé en concertation avec l'agglomération pour définir les priorités des travaux sur le réseau ordinaire avant 2015 : notre position a été de mettre en accessibilité les lignes entièrement, les unes après les autres, tant au niveau des arrêts que du matériel roulant.

Nous avons également participé à un groupe de travail spécifique pour le transport adapté et avons obtenu de belles avancées tant sur les règles d'accès au service que sur le fonctionnement.

Grâce à ce travail de concertation le service est désormais ouvert à tous et pas uniquement aux Yonnais, il fonctionne sur les mêmes amplitudes horaires que le réseau ordinaire. Il va prochainement être accessible à toutes les personnes qui possèdent la carte de stationnement, et non plus uniquement aux personnes qui ont une carte d'invalidité.

L'agglomération a même prévu de conserver un service adapté lorsque le réseau sera rendu entièrement accessible.

C'est un beau résultat car nous n'avons pas toujours été écoutés. Mais convaincus de la justesse de notre positionnement, nous ne lâchons rien et finalement avons obtenu de bons résultats.

Les élus reconnaissent l'utilité de notre action et le bienfondé de nos interventions. En avril 2013, nous avons participé à une sensibilisation des élus et des chauffeurs du réseau Impulsyon.

Sensibilisation, information et formation

Elèves, professionnels, thèmes variés

Nous avons continué nos actions de sensibilisation et de formation. De septembre 2012 à juin 2013, 16 interventions ont été réalisées un peu partout en Vendée grâce à 28 intervenants adhérents et bénévoles de l'APF.

Cela représente 317 personnes sensibilisées, des tous petits aux adultes en formation et en activité professionnelle.

L'accent est vraiment mis sur la qualité des interventions qui sont toutes construites à la carte, en fonction des attentes des établissements.

Les thèmes sont de plus en plus variés : il est question de la loi, du handicap, de l'histoire, d'accessibilité, de la relation aidant/aidé, de la prise en charge des personnes. C'est un travail très intéressant et sa qualité est reconnue par nos partenaires.

Depuis trois ans maintenant nous demandons une compensation financière et la signature d'une convention. Il nous paraît essentiel de faire reconnaitre cette compétence et nous constatons que cela n'est pas un frein puisqu'il y a toujours autant de demandes.

Ressources

Collecte de portables Développement des partenariats

La question des ressources est primordiale et nous avons décidé de mettre tout en œuvre pour augmenter les ressources de la délégation.
Dans notre Plan d'Actions Départementales, nous avions prévu de mettre la priorité sur la collecte des téléphones portables usagés et nous nous y tenons !
Des partenariats avec les entreprises ont été développés car c'est par ce biais que la collecte est la plus importante.

L'un existe avec ERDF depuis 2 ans et, cette année, nous avons passé une convention avec le Crédit Mutuel Océan (CMO).
Il y a désormais un point de collecte dans chacune des 112 agences du CMO en Vendée.
Une grosse campagne de communication en avril et mai 2013 a été organisée sur tout le département avec 8 lancements officiels dans 8 agences différentes.

Il y a également une cinquantaine de points de collecte un peu partout en Vendée grâce à l'investissement des adhérents et bénévoles qui prennent des contacts et suivent des points de collecte.

Depuis le 1er janvier 2013, nous avons déjà récolté 1660 portables, ce qui représente une ressource de 1660 € pour la délégation départementale.
Bien entendu, l'intérêt de cette opération est aussi de soutenir l'activité de l'ESAT APF de Villeurbanne qui recycle ces portables : 1500 portables collectés = 1 emploi pour un travailleur en situation de handicap.

Collecte de textiles aux Herbiers et à Mouilleron-en-Pareds

Une autre ressource importante, c'est la collecte des textiles aux Herbiers. Nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles qui se mobilise chaque mois sur la Foire des Herbiers autour de Jean-Pierre Bardon, et un adhérent, André Milet, qui collecte sur Mouilleron en Pareds.
Ils ont ainsi collecté cette année 14 800 kgs de textiles ce qui représente 2 664 € pour la Délégation Départementale.

Ressources

Paquets cadeaux à Joué Club

Chaque année une soixantaine de bénévoles se relaient pendant 2 mois pour confectionner les paquets cadeaux des clients du Joué Club de la Roche sur Yon. L'opération débute dès novembre. Cette année cela nous a permis de récolter 4200 €.

La Fête du Sourire

Chaque année également nous organisons la fête du sourire. Nous avons décidé de faire évoluer la formule qui consistait auparavant à vendre des fleurs et des ours en peluche.
Cette année, nous avons conclu un partenariat avec 2 restaurants de La Roche sur Yon que des bénévoles sont allés solliciter : la cafétéria « la Toquenelle » et le restaurant « le Point du jour ».
Le principe est que les restaurants nous reversent un euro par repas servis sur une journée.
Nous avons collecté 847,00 €.
L'idéal serait que nous ayons une quinzaine de restaurant partenaires sur l'ensemble de la Vendée.

Nous avons également mis en place des partenariats avec des clubs de randonnées pédestres et étions présents sur 3 randonnées pour collecter des téléphones portables.

Legs

Ces actions ressources, bien que très importantes, ne sont pas suffisantes. Nous développons donc une stratégie pour développer les legs.
Notre objectif est de faire savoir le plus largement possible que l'APF peut recevoir les legs et que pour conduire ses actions avec et pour les personnes en situation de handicap, elle a besoin de la générosité des testateurs.
Cette année nous avons, par exemple, reçu une maison en leg, ce qui nous permet d'avoir une petite enveloppe pour autofinancer des nouveaux locaux pour notre Délégation.

« Transmettre c'est donner un sens à la vie, celle de celui qui donne et qui va faire la différence dans la vie des autres." Franck Sarriot, Responsable des Relations testateurs à l'APF

Vie des Groupes relais

Sur le département, pour être au plus près les uns des autres et conduire des actions de proximité, nous avons 6 groupes relais :

Organisation des groupes relais

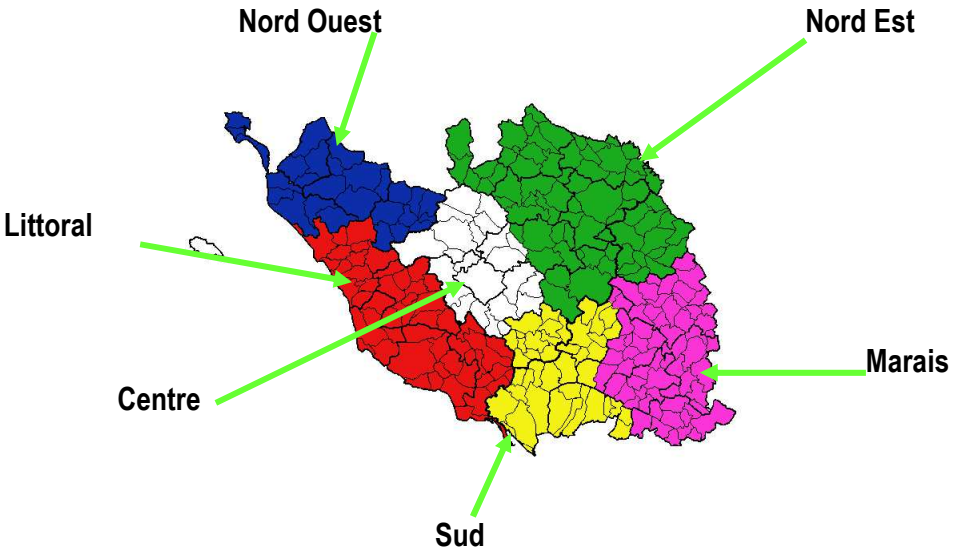

Tous les groupes relais ne fonctionnent pas de la même façon.
L'un des axes de développement prévu dans notre Plan d'actions départementales était de renforcer l'accompagnement des groupes déjà en fonctionnement et d'essayer de mettre en place ceux qui ont du mal à démarrer.

Pour cela, nous essayons d'être présents sur chacune des réunions pour faire le lien entre le Conseil Départemental et le groupe relais.

Aujourd'hui, sur les 6 groupes, 2 fonctionnent de manière effective : le groupe littoral et le groupe sud Vendée.
Le groupe du marais a été dissout suite à quelques difficultés et l'absence de référent, et les groupes Nord Ouest et Nord Est sont un peu en sommeil.
Pour permettre aux adhérents de ces groupes de se retrouver et d'échanger, il a été proposé des rencontres thématiques.
Bien entendu le Conseil et la Délégation restent attentifs aux demandes et propositions qui pourront être formulées par les adhérents.

Pour le Groupe relais Sud

Pour le Groupe relais Sud c'est Marylande Huguet qui est référente.

Le groupe se rencontre une fois par mois et ses actions sont principalement axées sur le développement de la collecte des téléphones portables, la sensibilisation et la participation aux forums associatifs.

Vie des Groupes relais

Le Groupe Relais Littoral

François Bergniard
Référent du Groupe Relais Littoral

François Bergniard, adhérent des Sables d'Olonne, est référent du Groupe relais littoral.

Le groupe s'est réuni 5 fois durant l'année 2012-2013, dans une salle mise à disposition par la municipalité du Château d'Olonne.

Le principal motif de discussion a été le suivi des travaux d'accessibilité, réalisés au niveau communal.

Les adhérents, dès qui le constataient, ont rapporté des cas où l'accessibilité de la voirie ou l'accès chez les commerçants étaient non conforme à leurs attentes, bien souvent, photos à l'appui. Ces cas répertoriés servent ensuite de support aux adhérents participants à divers commissions d'accessibilité.

Une participation active et régulière à différentes commissions s'est poursuivie, notamment à la Commission Intercommunale Accessibilité des Olonnes.

Le groupe s'est impliqué dans la préparation des deux réunions de sensibilisation des commerçants concernant les mesures à prendre imposées par la loi 2005. Quelques adhérents ont été acteurs de l'animation de ces réunions.

Deux adhérentes ont participé activement au côté du département des Affaires Maritimes, pour vérifier la conformité de l'accessibilité à bord des navires.

Une mini enquête a été réalisée afin de dresser un bilan d'accès au Village du Vendée Globe.

Plusieurs adhérents ont été à l'origine d'articles parus dans la presse locale concernant l'accessibilité.

Une participation active du groupe a été organisée pour soutenir « l'opération collecte de portables » lancée par la délégation départementale.

Il a semblé important au groupe d'échanger ses points de vue avec différents acteurs de la vie sociale ou locale. Aussi, lors de quelques réunions, le groupe a invité :

- Monsieur BACQUET, Président de l'ADDDDP 85 (Association Départementale Des Droits Des Piétons 85),
- Monsieur GUITTONNEAU, responsable local de FNATH (Association des accidentés de la vie),
- Madame SEUGE, inspectrice aux Affaires Maritimes.

Le bénévolat

163 bénévoles

40 réguliers

27 nouveaux entre septembre 2012 et juin 2013

- **Café bénévoles**
- **Le bénévole du mois**

Notre action est possible grâce au bénévolat qui est un point essentiel du bon fonctionnement de notre délégation.
Alors certes chacun d'entre nous est bénévole à sa manière, qu'il soit référent de groupe relais, représentant en commission accessibilité, à la MDPH, ou conseiller départemental.

Mais il y a tous les autres bénévoles, ceux qui rendent possibles nos actions parce qu'ils sont chauffeurs accompagnateurs, parce qu'ils fabriquent les banderoles pour les manifestations, parce qu'ils filment nos actions, parce qu'ils réalisent les enquêtes téléphoniques, parce qu'ils contactent des partenaires pour la fête du sourire, parce qu'ils font les paquets cadeaux, etc, etc.

Ils sont très nombreux ces bénévoles de l'ombre sans qui rien ne serait possible : la Délégation compte 163 bénévoles, et 40 participent de façon régulière.

En 2012 / 2013, 27 nouvelles personnes nous ont rejoints.

Cette année il y a eu 2 nouveautés :

La création du Café bénévoles. Une fois par mois les bénévoles se retrouvent dans la convivialité pour réaliser ce qui est nécessaire à notre activité. Dernièrement, ils ont fabriqué les banderoles et les cercueils pour la manifestation du 27 septembre sur le thème de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Et la seconde nouveauté, c'est la création d'une nouvelle rubrique dans le blog : « le Portrait bénévole » : chaque mois nous mettons à l'honneur l'un des bénévoles de la Délégation.

Soutien aux projets individuels et collectifs

Tous à la voile

Vol en apesanteur

Faire bouger les lignes, c'est aussi rendre possibles les projets, qu'ils soient collectifs ou individuels.
Cette année, nous avons organisé la seconde édition de « Tous à la Voile » : une sortie voile qui permet à chacun de vivre cette super sensation de liberté qu'on ressent sur l'eau.

Nous avons aussi travaillé à rendre possible un projet fou pour 2 adhérents : vivre l'expérience de la légèreté, de la liberté en faisant l'expérience de l'apesanteur. Malheureusement ce projet n'a pas pu se concrétiser, mais nous ne renonçons pas ! Et c'est vers le planeur ou le parapente que allons nous orienter pour rendre possible ce projet.

Cet été, pour la première fois, et grâce aux bénévoles, nous avons organisé une présence auprès de l'une de nos adhérente qui n'était pas partie en vacances depuis très longtemps et qui restait enfermée chez elle. 2 Bénévoles se sont relayés pour l'accompagner à la plage, faire du shopping, aller au restaurant.

Car c'est aussi ça l'APF : lutter contre l'isolement, faciliter les projets et vivre de belles choses ensemble !

Communication

Développer la notoriété de notre association, diffuser une information utile au plus grand nombre, faire connaître notre action, sont des objectifs importants. Pour les atteindre, nous communiquons autant que possible :

Presse : 48 articles
+ TV, radio, net

Blog : 6 000 visiteurs et

13 000 visites chaque mois

850 **Plaquettes** de Délégation diffusées grâce à la mobilisation des adhérents

2 200 exemplaires du **« Zoom sur la Vendée »** diffusés